



P.V. du Conseil communal du 28 septembre 2017

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre-président,
MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, ~~Philippe KLELS~~, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, ~~Alain NOËL~~, Conseillers.
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : Messieurs Philippe KLELS et Alain NOEL, excusés.

La séance est ouverte à 20h00.

N° 142 : Approbation du P.V. de la séance du 31.08.2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le P.V. de la séance du 31.08.2017.

N° 143 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 28.08.2017 : Kermesse à NEVRAUMONT les 2 et 3 septembre 2017.
- Le 01.09.2017 : Brocante d'ORCEO le 10 septembre 2017.
- Le 21.09.2017 : Limitation de vitesse sur la route d'Ochamps (GC n° 22), du rond-point jusqu'au terrain de football à l'occasion de battues de chasse (chasse de LUCHY-AERODROME) les 01, 15 et 29/10 ; 12 et 26/11 ; 12 et 27/12/2017).
- Le 21.09.2017 : Limitation de vitesse sur la route de Cugnon, du carrefour Auby-Bertrix-Cugnon vers la rue de la Chapelle à Cugnon, à l'occasion de battues de chasse (chasse de Cugnon) les 21/10, 18/11, 09/12/2017.
- Le 21.09.2017 : Tournage d'un film par AMOUR FOU Luxembourg Sàrl, rue de Warken, 49-51, 9088 ETTTELBRUCK, au Pont de la Blanche à Bertrix le lundi 02 octobre 2017.

N° 144 : Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise d'Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 – exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise d'Auby :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
--	----------	----------	-------

BUDGET INITIAL	18.266,83 €	18.266,83 €	0 €
Augmentation/Diminution	200,75 €	200,75 €	0 €
Résultat	18.457,68 €	18.457,68 €	0 €

Sans majoration de l'intervention communale.

N° 145a : Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise d'Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve, sous réserve d'un avis favorable de l'Evêque, le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise d'Auby comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 77.079,64 €
sans intervention communale.

N° 145b : Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve, sous réserve d'un avis favorable de l'Evêque, le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 88.333,25 €
avec intervention communale de 59.973,37 € à l'ordinaire.

N° 145c : Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Biourge

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve, sous réserve d'un avis favorable de l'Evêque, le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Biourge comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 18.505,96 €
avec intervention communale de 14.005,67 € à l'ordinaire.

N° 145d : Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Rossart

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve, sous réserve d'un avis favorable de l'Evêque, le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Rossart comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 16.330,68 €
avec intervention communale de 10.204,60 € à l'ordinaire.

N° 145e : Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Mortehan

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve, sous réserve d'un avis favorable de l'Evêque, le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Mortehan comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 7.438,79 €
avec intervention communale de 4.708,68 € à l'ordinaire.

N° 145f : Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise d'Orgeo

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve, sous réserve d'un avis favorable de l'Evêque, le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise d'Orgeo comme suit :

RECETTES – DEPENSES : 17.981,19 €
avec intervention communale de 11.298,29 € à l'ordinaire.

N° 146 : Royal Ardenne Judo : octroi d'un subside exceptionnel

Le Conseil,
Réuni en séance publique,
Monsieur Pierre DOFFAGNE, intéressé, se retire.

A l'unanimité, décide d'intervenir à concurrence de 500 € dans les frais de réception du Royal Ardenne Judo à l'occasion du stage organisé le 23.09.2017.
Ladite subvention sera liquidée sur base de pièces justificatives.

N° 147 : Société de Tir : octroi d'un subside exceptionnel

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'intervenir à concurrence de 1.000 € dans le cadre de l'isolation phonique des installations de la Société de Tir.
Le club ne disposant plus des preuves d'achat, le montant sera versé après visite et rapport par le service Travaux de la réalité desdits travaux.

N° 148a : Acquisition d'un ordinateur portable équipé d'un écran supplémentaire et d'un clavier pour l'Académie de Musique

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'acquérir 1 ordinateur portable équipé d'un écran supplémentaire de 22'' et d'un clavier, pour l'Académie de Musique, via la centrale d'achat de la Province du Hainaut.

N° 148b : Acquisition de matériel informatique à usage de l'E.P.N.

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'acquérir 1 PC Mini Tour, 1 portable léger et deux licences Office Standard 2016, à usage de l'E.P.N., via la centrale d'achat de la Province du Hainaut.

N° 149 : Vente d'un excédent de voirie sis « Voie Saint Remacle » à Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de vendre de gré à gré, à la somme de 4.000 €, un excédent de voirie situé au lieu-dit « La Chenau » - partie de la parcelle cadastrée 2^{ème} Div. Son A n° 319/02 B – soit 02a 05ca, à Monsieur et Madame SIMON-NEMERY, rue Chernaudame, 3 – Auby à 6880 BERTRIX,
2. d'approuver le plan établi par un géomètre-expert,
3. tous les frais de la présente vente seront à charge des acquéreurs,
4. le Collège communal est chargé de l'exécution de la présente décision,
5. l'acte sera reçu par Maître CHAMPION, Notaire à Bertrix.

N° 150: Convention avec la société ITS WOOD au sujet du chemin public donnant accès à la parcelle sise « sur le Rouvrou »

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Par 1 abstention (S. MOUZELARD) et 16 oui, décide :

1. de conclure une convention avec la société ITS WOOD au sujet du chemin public donnant accès à la parcelle sise « sur le Rouvrou », cadastrée 1^e Div. Son C n° 541/2.
2. ladite convention sera établie par le Notaire chargé de la vente de la parcelle susmentionnée.

N° 151 : Bail emphytéotique pour le bâtiment sis rue de la Crochette, 15

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de conclure un bail emphytéotique avec l'Asbl « Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné de Bertrix », rue du Culot, 5 à 6880 BERTRIX, pour l'immeuble sis rue de la Crochette, 15, bien cadastré 1^{ère} Div. Son A n° 416/D P0000, d'une contenance de 04a 01ca,
2. ledit bail sera conclu pour une durée de 40 ans renouvelable,
3. le canon trimestriel est fixé à 25 €,
4. d'approuver le projet d'acte établi par Maître Champion, Notaire,
5. les frais liés au présent bail seront à charge de l'emphytéote.

N° 152 : Aménagement de résidences services : avenant n°2

Ce point est annulé.

N° 153 : Traversée de JEHONVILLE et de la rue du Nouvelly à SART - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° Trav Jeh-Sart et le montant estimé du marché "Traversée de JEHONVILLE et de la rue du Nouvelly à SART", établis par l'auteur de projet, Sprl PIERARD Christine, rue de Namaisy 20 à 6870 HATRIVAL. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.249.902,01 € hors TVA ou 2.722.381,43 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3: De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie, département des Infrastructures subsidiées, direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord n°8 à 5000 NAMUR.

Art. 4: De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60 (n° de projet 20170005).

Art. 6: Néant.

Art. 7: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 154 : Travaux d'amélioration de voiries agricoles phase 2 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2017b chemins agricoles et le montant estimé du marché "Travaux d'amélioration de voiries agricoles phase 2", établis par l'auteur de projet, IMPACT sprl, Rue des Chasseurs Ardennais n°32 à 6880 BERTRIX. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 133.643,10 € hors TVA ou 161.708,15 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3: De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante WALLONIE, Ministère de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, Rue d'Harscamp n°22 à 5000 NAMUR.

Art. 4: De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018.

Art. 6: Néant.

Art. 7: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 155a : Approbation du devis ORES pour le déplacement du réseau éclairage public suite à des aménagements de voirie, Place Paul Verlaine et rue du Nouvelly à Jéhonville

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n° 20476016, relatif au déplacement du réseau éclairage public suite à des aménagements de voirie, Place Paul Verlaine et rue du Nouvelly à Jéhonville, au montant de 21.872,11 € TVA comprise.

N° 155b : Approbation du devis ORES pour le déplacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public pour amélioration du réseau et des raccordements à la suite à des aménagements de voirie, Place Paul Verlaine et rue du Nouvelly à Jéhonville

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le devis établi par ORES sous la réf. offre n° 20476014, relatif au déplacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public pour amélioration du réseau et des raccordements à la suite à des aménagements de voirie, Place Paul Verlaine et rue du Nouvelly à Jéhonville, au montant de 57.627,24 € TVA comprise.

N° 156 : Entretien et curage des réseaux d'égouttage

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de confier, à l'intercommunale, le soin de lancer un marché de curage et d'entretien des réseaux d'égouttage dont les conditions et les modalités seront arrêtées définitivement par les organes de gestion de l'AIVE lors d'une prochaine assemblée ;
2. de se réserver le droit de confier ou non l'organisation de la gestion du marché d'entretien par curage de son réseau d'égouttage en fonction de la nature et de la qualité des offres reçues, étant entendu que l'accord donné par la commune sur le lancement de ce marché ne la lie pas définitivement puisqu'en fonction des résultats de ce marché, elle sera toujours libre d'adhérer ou non au système.

N° 157 : Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 – exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix, avec une majoration du subside communal ordinaire de 7.513,80 € :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
BUDGET INITIAL	87.910,37 €	87.910,37 €	0 €
Augmentation/Diminution	14.490,52 €	14.490,52 €	0 €
Résultat	102.400,89 €	102.400,89 €	0 €

N° 158 : Remplacement de la toiture du football de Nevraumont - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° Foot Nevraumont et le montant estimé du marché "Remplacement de la toiture du football de Nevraumont", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 14.049,58 € hors TVA ou 16.999,99 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 763/723-60 (n° de projet 20160024).

Art. 4: Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire MB1.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

**N° 159 : Remplacement des chaudières et de l'hydraulique des deux chaufferies de l'ETB -
Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver les exigences de la sélection qualitative comme mentionné dans l'avis de marché, et le montant estimé du marché "Remplacement des chaudières et de l'hydraulique des deux chaufferies de l'ETB ", établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 107.438,02 € hors TVA ou 130.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par le dialogue compétitif.

Art. 3: De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4: De financer cette dépense par le crédit inscrit à la modification budgétaire n°1, article 735/723-60, projet 2017-0015.

Art. 5: Néant.

Art. 6: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 160 : Communes hospitalières

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal,
ainsi libellée :

« Le jeudi 14 septembre, à 18h30, devant 54 maisons communales du pays, des citoyens se sont réunis pour demander des politiques locales plus accueillantes envers les migrant-e-s, sans papiers et réfugié-e-s.

Dans toute l'Europe, des citoyens se mobilisent pour défendre un avenir commun où les migrants ont leur place, où la peur et le repli sur soi ne constituent pas notre unique horizon et où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité.

A chaque échelon, nous pouvons faire la différence et permettre aux personnes migrantes d'être mieux accueillies, aux sans-papiers de ne pas vivre dans la peur et aux demandeurs d'asile d'être soutenus dans les démarches. Aussi au niveau communal...

C'est tout le sens de la Campagne « Communes hospitalières », portées par des collectifs citoyens et des organisations non-gouvernementales. (<http://www.communehospitaliere.be/>)

Ce fut aussi le cas à Bertrix, à l'initiative du groupe local CNCD 11 11 11 avec la participation du groupe interculturel bertrigeois Avana. Les membres du Collège ont même eu droit à une chanson.

Le collège peut-il me dire quels engagements il compte prendre suite à cette interpellation.»

Réponse :

Monsieur Michel HARDY précise qu'il existe de nombreuses initiatives à Bertrix. La Commune collabore notamment avec CRILUX, avec le groupe AVANA.

Monsieur Emmanuel WAUTHIER évoque la fête multiculturelle du 11 novembre prochain.

Madame Anne SERVAIS parle aussi de l'intégration de jeunes migrants dans des clubs sportifs.

N° 161 : Appel à projets lancé par la Région wallonne pour pallier le manque de médecins généralistes

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseil communal,
ainsi libellée :

« La presse de la semaine annonce un appel à projet lancé par le Ministre wallon de la Ruralité invitant les communes rurales et semi-rurales à prendre des initiatives pour faire face à la pénurie de médecins généralistes.

La Commune de Bertrix est tout à fait concernée par cet appel à projets qui prévoit notamment un soutien pour la création de logements tremplins réservés aux assistants en médecine ainsi qu'aux généralistes ou la mise en place de cabinets ruraux.

Le Collège compte-t-il prendre contact avec les médecins de Bertrix afin d'entendre leur demandes et veiller le cas échéant à les soutenir pour la concrétisation de tels projets.»

Réponse :

Monsieur Michel HARDY précise que le problème ne se pose pas à Bertrix, de jeunes médecins envisagent de s'y établir.